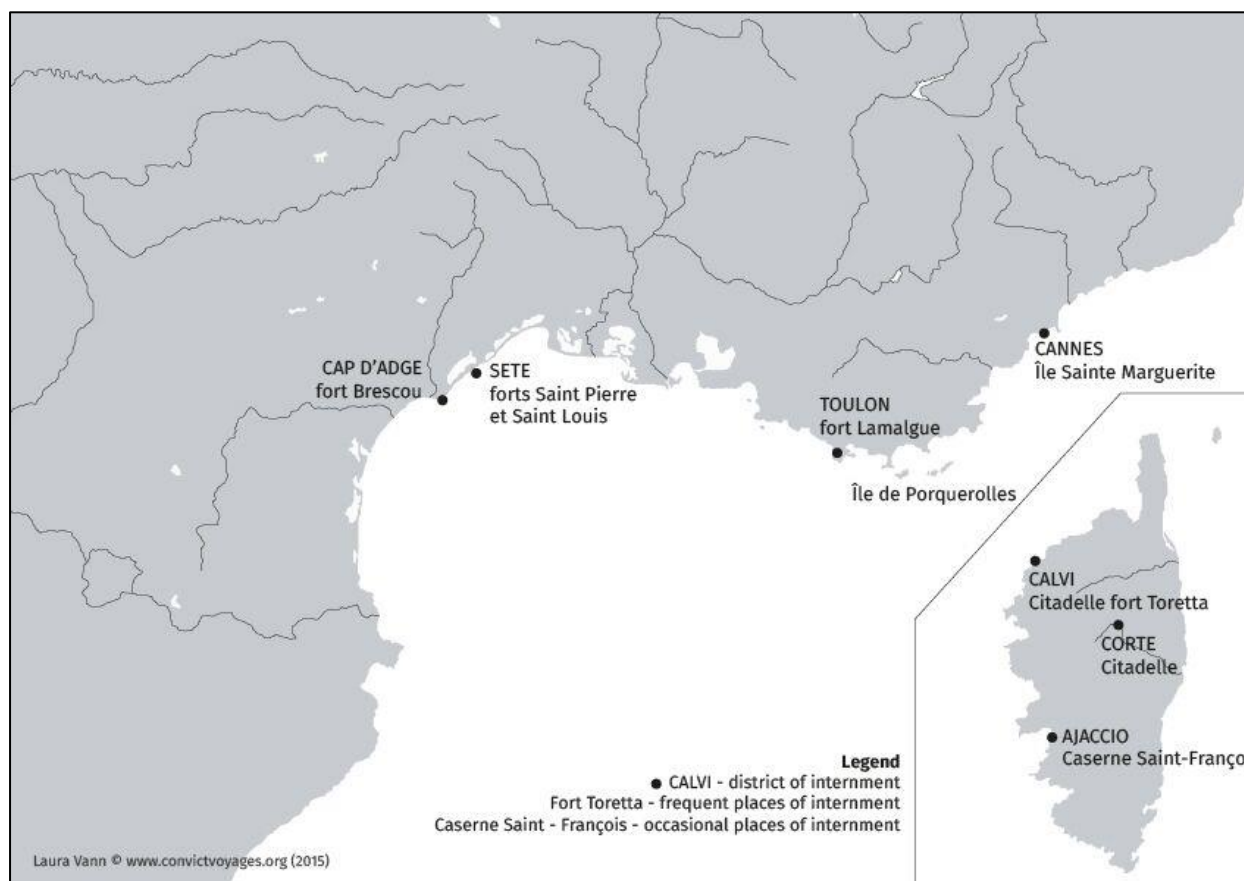


L'Algérie: une colonie aux marges de l'archipel punitif

Sylvie Thénault

Au XIX^e siècle, en France, l'envoi aux colonies était conçu comme une forme de punition. Cet envoi résultait de diverses mesures, de natures juridiques différentes et dont l'emploi a été très variable – certaines ont été mises en œuvre très ponctuellement, d'autres massivement pendant de très longues périodes. Il y avait ainsi des peines judiciaires, prononcées par les tribunaux, à la suite d'une instruction et d'un procès : la déportation, peine politique, qui toucha en particulier les insurgés de la commune de Paris en 1871 ; les travaux forcés, peine que les criminels allaient purger au bagne. Il y avait aussi des mesures décidées par l'administration ou le pouvoir politique : la « transportation » créée pour les insurgés de juin 1848 ; l'internement qui visa les opposants au coup d'Etat de 1851. En 1885, enfin, fut créée la « relégation » pour les récidivistes. [i]



L'Algérie occupe une place marginale dans ce système punitif, parce qu'elle n'avait pas besoin de la colonisation pénale pour devenir une colonie de peuplement. Elle a en effet été conquise et colonisée dans les années 1830-1880, à une époque où l'Europe était une terre d'émigration. Sa proximité avec le vieux continent jouait en outre en sa faveur parmi les destinations qui s'offraient aux migrants, Espagnols et Italiens au premier chef. C'était en Nouvelle-Calédonie et en Guyane qu'étaient envoyés les hommes et les femmes punis de diverses façons – 100 000 auraient connu ce sort de 1852 à 1938. [ii] Il n'en demeure pas moins que l'Algérie fut concernée par des flux punitifs la

reliant à la métropole mais aussi à d'autres colonies. Ils sont d'ailleurs fondateurs de mythes dont les chercheurs, aujourd'hui, parviennent à restituer la part d'authenticité.

Une terre de relégation des républicains ? Un imaginaire puissant, mais trompeur

En juin 1848, le général Cavaignac, ancien gouverneur général de l'Algérie devenu ministre de la Guerre, dirigea la répression sanglante de l'insurrection favorable à une République sociale. Il créa à cette occasion la « transportation » : l'envoi « dans les possessions outre-mer autres que celles de la Méditerranée ». L'Algérie n'était pas envisagée, afin de la tenir à l'abri de toute contagion révolutionnaire. Toutefois, au gré des vicissitudes de l'application de la mesure, 500 individus environ, sur les 16 000 arrêtés, finirent par y être envoyés.^[iii]

La répression de l'opposition au coup d'Etat de Louis-Napoléon Bonaparte, le 2 décembre 1851, fondateur du Second Empire, eut un impact bien plus important. Des milliers d'opposants furent en effet internés en Algérie.^[iv] D'abord détenus dans plusieurs prisons ou forts, à Alger et Bône, ils furent triés suivant leur degré de résistance. Si les plus virulents restèrent enfermés, les autres furent envoyés dans deux « camps-dépôts » et dans divers « camps-colonies ». Les deux « camps-dépôts », près d'Alger, étaient des camps disciplinaires dont les détenus étaient employés à des travaux de terrassement, d'aménagement routier, d'irrigation.^[v] Les « camps-colonies » étaient des chantiers mobiles, au nombre fluctuant, affectés en milieu rural, notamment pour le défrichage. Le sort des ces internés fut dénoncé à l'époque même, grâce à des documents parvenus à un républicain exilé à Londres, qui les publia sous le titre de *Bagnes d'Afrique*.^[vi] Certains de ces républicains, en outre, retrouvèrent des transportés de 1848 acheminés jusqu'aux ruines romaines de Lambèse, dans le sud-est de l'Algérie. Ils devaient participer aux fouilles archéologiques de ce site, ainsi qu'à la construction d'un pénitencier qui allait demeurer, jusqu'à l'indépendance, l'un des hauts lieux de l'enfermement colonial et qui est toujours une prison aujourd'hui. Le grand-père de l'ethnologue Michel Leiris fit partie de cette main d'œuvre.^[vii]

Ces répressions ne fournirent cependant qu'un contingent très limité de colons. En 1859, le gouvernement général d'Alger estimait que, sur 6 258 personnes ainsi envoyées de métropole, 5 465 étaient reparties. Aussi l'image d'une Algérie colonisée par d'ardents républicains expulsés relève du mythe. Les plans de colonisation échafaudés par les autorités à la même époque – en 1848-1849, précisément – connurent en revanche un franc succès. Au moins 14 000 personnes gagnèrent ainsi volontairement l'Algérie. Les autorités, triant les candidats au départ, veillèrent à éviter toute contagion en écartant ceux qui avaient été repérés comme des agitateurs.^[viii]

Il est probable que, dans les mémoires familiales des Français d'Algérie en quête de légende, ces départs aient été amalgamés avec les envois forcés de la répression politique pour donner naissance au mythe d'une Algérie colonisée par des Républicains dont la métropole se débarrassait ; un imaginaire puissant donc, mais trompeur au regard des effectifs concernés.

« Biribi » ou l'univers de la punition militaire

L'Algérie se distingue des autres colonies car elle fut le lieu principal de l'exécution des punitions militaires. L'univers ainsi créé fut très fortement dénoncé par Georges Darien, un soldat puni décrivant l'enfer qu'il avait vécu, en 1890, dans *Biribi*.^[ix] « Biribi », explique Dominique Kalifa dans le livre qu'il lui a consacré, c'est une « sorte d'archipel pénitentiaire où l'armée française reléguait ses mauvaises têtes ». ^[x] Un archipel que dénonça aussi Albert Londres, en 1924, sous un titre évocateur

: *Dante n'avait rien vu.*^[xi] Au cœur de cet univers, dépeint par Dominique Kalifa : les violences exercées sur les hommes, soumis à la crapaudine (une position douloureuse dans laquelle l'homme est maintenu, sur le ventre, pieds et poignets liés dans le dos), au tombeau (sous une petite tente étouffante) ou encore au silo (dans des trous creusés dans le sol pour conserver les récoltes). Aux violences s'ajoutaient les travaux de force imposés à un rythme harassant, dans un milieu naturellement éprouvant. Les hommes exploitaient des carrières et des mines, travaillaient sur des chantiers publics (ports, routes, fortifications...). Ils pouvaient aussi être loués à des particuliers, à des entrepreneurs ou à des communes, qui les employaient en général dans le secteur agricole.

Ces soldats avaient été affectés dans des institutions diverses, toutes créées au cours du XIX^e siècle dans un objectif de punition des indisciplinés, de mise à l'épreuve des fortes têtes ou de mise à l'écart de conscrits qui avaient eu maille à partir avec les autorités avant leur incorporation. Il s'agissait des compagnies de discipline, des bataillons d'Afrique (les « Bat d'Af »), des compagnies disciplinaires coloniales, des sections d'« exclus » mais aussi de prisons, de pénitenciers et d'ateliers de travaux publics pour ceux qui étaient passés devant la justice militaire. Concrètement, cependant, ces soldats se retrouvaient sur les mêmes chantiers, au gré des travaux auxquels ils étaient employés. Ceux des diverses compagnies et bataillons pouvaient aussi combattre, suivant les besoins. Ils participèrent notamment aux campagnes coloniales. L'évaluation d'un tel archipel ne peut être qu'approximative : d'après Dominique Kalifa, il comptait 7 500 hommes sous le Second Empire, 10 000 en 1875-1885, 13 000 dans la décennie suivante puis 9 000 en 1905, 5 000 en 1925 – soit 1 à 2% des effectifs de l'armée, selon les périodes. ^[xii] Le système, abondamment dénoncé et progressivement réformé, entra ensuite dans un lent déclin.

De l'Algérie vers les autres colonies : des flux punitifs bien moins connus

Dans un contexte où l'histoire de France et celle de ses colonies constituent des champs séparés, les connaissances sont déséquilibrées : si l'histoire des circulations punitives de la métropole vers l'Algérie est bien connue, celle des circulations à partir de l'Algérie l'est beaucoup moins. Pourtant, les habitants de l'Algérie furent eux aussi soumis à des formes de punition impliquant l'exil.

Tous les habitants de l'Algérie, quels que soient leurs statuts (sujets coloniaux dits « musulmans », étrangers de diverses nationalités, colons français, ou encore juifs naturalisés) étaient passibles de tribunaux appliquant le même code pénal qu'en métropole. Ils encouraient donc des peines de déportation et de travaux forcés. Ils étaient aussi soumis à la relégation. Il est certain que des criminels d'Algérie allèrent purger leurs peines de travaux forcés en Guyane – les évadés de Cayenne devenus bandits une fois revenus en Algérie sont ainsi évoqués dans les discours sécuritaires des colons au début du XX^e siècle. Aucune recherche ne leur a cependant été consacrée. Les envois en Nouvelle-Calédonie ont bien plus retenu l'attention, pour deux raisons. D'une part, les Algériens restés sur place ont laissé de profondes empreintes dans la société calédonienne – ils ont ainsi exporté la culture des palmiers dattiers, étudiée par Mélica Ouennoughi. Les associations de descendants reprenant contact avec l'Algérie ou les autorités locales cherchant à éclairer ce pan de leur passé contribuent aussi à l'exhumer – c'est particulièrement le cas de la mairie de Bourail, siège d'une colonie pénitentiaire où furent envoyés nombre d'Algériens.^[xiii] D'autre part, la mémoire collective algérienne s'est fixée sur les héros de la résistance à la colonisation qu'ont été les insurgés de la grande révolte d'El Mokrani, en 1871, condamnés à la déportation en Nouvelle-Calédonie – en témoigne le livre de Medhi Lallaoui, qui a également réalisé un documentaire. Les insurgés algériens y retrouvèrent les condamnés de la commune de Paris, dont Louise Michel. Cantonnés pour l'immense majorité d'entre eux sur l'île des Pins, où la mise en valeur de leurs parcelles restait

difficile, ils furent employés sur des chantiers de travaux publics et dotés de représentants officiels dans les cinq communes de l'île. Certains étaient autorisés à circuler entre l'île des Pins et Nouméa. Leur amnistie, en 1895, pour laquelle d'anciens communards se mobilisèrent, ne fut pas suivie de retours massifs sur leur terre natale. Les relations qu'ils avaient tissées sur place, avec des femmes françaises en particulier, favorisèrent leur installation.

Cette focalisation sur les insurgés d'El Mokrani et sur leurs liens avec les communards masque une histoire autrement plus complexe, que restitue Mélica Ouennoughi. Ainsi ces insurgés ne furent pas les seuls – il y eut aussi, avant eux, les Ouled Sidi Cheikh, et après eux, les insurgés d'El Amri et les partisans de Bou Amama, ainsi que des hommes du sud qui s'investirent dans des révoltes en Tunisie et furent déportés de ce fait. Mélica Ouennoughi comptabilise un peu plus de 300 hommes au total.^[xiv] En outre, la distinction entre déportés politiques et condamnés aux travaux forcés, qui relèveraient du droit commun, très prégnante dans les témoignages des descendants soucieux de leurs origines, est abusive. Les insurgés des Ouled Sidi Cheikh furent en effet traités comme des criminels et écopèrent de peines de travaux forcés. Enfin, des Algériens obtinrent très rapidement leur grâce en participant à la répression de la grande révolte kanake de 1878 – ce qui contrarie aussi le souvenir idéalisé que véhicule la mémoire collective.

Aux travaux forcés, à la déportation et à la relégation, qui pouvaient toucher tout un chacun, s'ajoutaient, pour les seuls sujets coloniaux qu'étaient les Algériens, les mesures punitives réservées aux « indigènes » dans les colonies françaises. L'indigénat les soumettait en effet, notamment, à l'internement administratif. Prononcé par le gouverneur général, celui-ci pouvait se traduire par un envoi dans le sud de la France. A l'origine de cette pratique se trouvent de tout premiers transferts de prisonniers opérés par l'armée lors de la guerre de conquête (1830-1847) puis lors de la répression des insurrections des années 1850-1870. Cette population des internés en France se signale par la forte présence de femmes et d'enfants, pendant la période de la guerre de conquête et des insurrections. Ils et elles avaient été faits prisonniers dans les razzias ou étaient retenus comme otages. Les effectifs, fluctuant au gré des opérations militaires et des insurrections, pouvaient se compter par centaines. Plusieurs forts méditerranéens furent réquisitionnés, selon les besoins (voir la carte). L'île Sainte Marguerite fut cependant leur lieu principal de cantonnement, jusqu'à son abandon en 1884 – y subsistent aujourd'hui des tombes musulmanes, témoins de ce passé. ^[xv]

Visant d'abord les opposants à la colonisation, ces internements en France ont aussi touché des « malfaiteurs » que les autorités peinaient à punir efficacement. Or elles pensaient que l'expatriation en terre chrétienne constituait une sanction majeure pour des musulmans. L'internement en France se raréfia cependant avec l'extinction des insurrections. Aussi les effectifs se réduisirent progressivement à quelques dizaines d'hommes, tous rassemblés au fort Toretta, à Calvi, unique lieu d'internement en France, de 1884 à 1902. A cette date, les autorités coloniales abandonnèrent cette pratique punitive. Il faut dire que le statut de ces internés, inspiré du traitement des prisonniers politiques et des captifs de guerre, était trop libéral pour convenir à des hommes inquiétés pour des faits de droit commun, désormais seuls concernés – les internés de Calvi, ainsi, circulaient librement en ville en journée et n'étaient astreints à aucune activité.

Pour conclure, c'est à une réévaluation de la place de l'Algérie dans l'archipel punitif de l'Empire français qu'il faut appeler. Non pas pour lui donner plus d'importance qu'elle n'en a eue, mais pour rééquilibrer une historiographie qui s'est avant tout focalisée sur les envois de métropolitains (républicains et soldats), grâce aux travaux des historiens spécialistes du XIX^e siècle français. Or la connaissance actuelle des circulations punitives de l'Algérie vers les autres colonies est riche de promesses : elle met en évidence une interconnexion entre les différents territoires de l'Empire,

alors même que l'historiographie de l'Algérie coloniale a toujours privilégié le lien avec la métropole, au détriment des relations éventuelles avec d'autres espaces. Bien que les flux soient quantitativement modestes, ils n'en ont pas moins marqué les sociétés concernées. Ceux qui n'ont pas été oubliés occupent même une place emblématique dans la mémoire des violences coloniales. Enfin, si la connaissance de l'histoire de la punition des Algériens, en tant que sujets coloniaux, a progressé, celle des autres populations de l'Algérie est restée dans l'ombre. L'histoire de la punition des Européens en terre algérienne permettrait pourtant d'affiner la compréhension de la hiérarchie des hommes qu'a construite la colonisation, à travers leurs différences de statuts et de traitement. Comment ces différences se sont-elles traduites dans le domaine punitif ? La question est ouverte.

[i] <http://criminocorpus.revues.org/181>

[ii] <http://anom.archivesnationales.culture.gouv.fr/ark:/61561/ov287byvz>

[iii] <http://criminocorpus.revues.org/148>

[iv] <http://gallica.bnf.fr/ark:/12148/bpt6k5447105n.image.f36.tableDesMatières>

[v] http://www.cairn.info/resume.php?ID_ARTICLE=LMS_1992_161_0007

[vi] <http://gallica.bnf.fr/ark:/12148/bpt6k1099073>

[vii] <http://www.cairn.info/revue-l-homme-2010-3-p-307.htm>

[viii] <http://gallica.bnf.fr/ark:/12148/bpt6k5446212t.r=katan.langFR>

[ix] <http://gallica.bnf.fr/ark:/12148/bpt6k91297t/f9.image>

[x] Dominique Kalifa, Biribi. Les bagnes coloniaux de l'armée française (Paris: Perrin, 2009).

[xi] <http://gallica.bnf.fr/ark:/12148/bpt6k204574z>

[xii] Kalifa, Biribi, (180-81)

[xiii] <http://www.mairie-bourail.nc/decouverte/histoire/larrivee-des-arabes/listes>

[xiv] Mélica Ouennoughi, Les Déportés maghrébins en Nouvelle-Calédonie et la culture du palmier dattier, 1864 à nos jours (Paris: L'Harmattan, 2005), 125.

[xv] <http://islamenfrance.canalblog.com/archives/2009/05/19/3699024.html>